

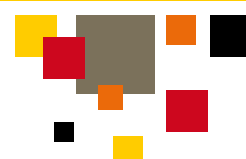
SOMMAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE



- I Le mot du Président du CCEE
- II Editorial du président des RILC
- III Préambule
- IV Pour un statut égalitaire des langues
- V Evolution de la langue créole et de la culture régionale dans les médias publics en Martinique
- VI Les supports aux LCR dans les médias
- VII Quels financements pour les productions relatives à la promotion des LCR dans les médias
- VIII Annexe : Problématique de la décréolisation en dix points



LE MOT DU PRÉSIDENT DU CCEE

Gérard LACOM

Après avoir organisé en 2004 les XIV^{èmes} Rencontres sur le thème LCR et Enseignement, le Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement de la Martinique s'est penché, en janvier 2012 lors des XXI^{èmes} Rencontres, sur la question de la Langue et de la Culture dans les Médias.

Le choix de cette thématique n'est pas anodin car la législation confère au CCEE une compétence spécifique tant au niveau des Langues et Cultures Régionales, qu'en matière de communication.

En effet, notre Conseil doit donner un avis sur les activités éducatives et culturelles complémentaires organisées dans les établissements scolaires relevant de la compétence de la Région et établir un rapport sur l'état du paysage audiovisuel à l'attention du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Outre l'aspect purement juridique, le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement a toujours placé la langue et la culture au centre de ses activités, considérant que ce sont des vecteurs indispensables dans la construction de notre identité.

Tout au long du développement de ses activités depuis son installation en 1984, le CCEE a été un militant de la défense de la langue créole à travers ses nombreuses prises de position, tant en interne qu'en externe, au niveau de l'Association des Langues et Cultures Régionales de France.

C'est d'ailleurs un ancien membre du CCEE, Yvon BISSOL, qui préside cette assemblée et le Livre Blanc qui vous est présenté aujourd'hui, est également l'occasion de lui rendre un hommage appuyé pour son dévouement en faveur de la Langue et de la Culture créoles.

Ce livre Blanc regroupe l'ensemble des propositions relatives aux différentes thématiques abordées lors de cette rencontre. Elles concernent, en particulier, le rôle des LCR dans les médias publics et privés, mais également les supports aux LCR tels les émissions, les films mais également internet et la téléphonie.

Il comprend également l'intervention du Professeur émérite des Universités, Jean BERNABE, ancien membre du CCEE également très engagé dans la défense de notre langue, sur la problématique de la décréolisation, les moyens et les enjeux de la recrémolisation.

Ce Livre Blanc est le résultat de la réflexion menée par des représentants de l'Association des LCR, des Médias, publics et privés, du Monde culturel et des responsables politiques. Je remercie très vivement tous ceux qui y ont contribué.

J'espère que vous en ferez une traduction effective en faveur de la défense de notre langue et de notre culture.

Je compte sur l'engagement des responsables de médias pour une diffusion plus large et une plus grande prise en compte de la LCR dans leurs programmes et appelle de mes vœux la création d'un Office Public de la Langue Créole indispensable au développement de notre Langue.

XXI^{èmes} Rencontres Interrégionales des langues et cultures régionales

(Martinique, janvier 2012)

Ki Larèl ba mès épi palé Martinik

La langue et la culture créoles dans les médias
en Martinique.

Yo ja ka fè dèyè

Sa ka fè lontan yonndé moun an péyi Martinik lévé doubout pou di fòk nou défann lang épi kilti kréyòl nou.

Pou pèsonn pa fè lafèt épi sa ki ka tjenbé nou dwèt, nou ka mandé moun ki ni responsabilité mété an lwa déwô, mété'y ; an lwa oti tout moun ké ni pou rèspèkté'y, sèvi'y pou défann kréyòl -la épi vwéyé'y douvan douvan, vwéyé'y pli wo.

Sa ka fè plizyè fwa, avan élèksyon, sé kandida-a ka promèt maché kant é kant épi nou pou rivé mété lwa-a déwô. Men nou konstaté, an fwa élèksyon fini, tala ki genyen a, i ka enstalé an plas-la i té ka kouri dèyè'y la, épi disparèt ka pran yo asou sa yo té promèt fè pou lang épi kilti péyi nou.

Pou dènyé éleksyon ki pasé, i ka sanm sé menm bagay ké rivé, yo za ka fè dèyè, mé fwa-tala, pa ni pasé lanmen, sé vansé nou lé vansé, sé rivé nou lé rivé, nou pé ké moli pyès, pyès, pyès.

Ils font déjà marche arrière.

Il y a déjà longtemps de cela, des citoyens du pays Martinique se sont levés pour proclamer la nécessité de défendre notre langue et culture créoles.

Pour que nul ne soit enclin à se mal comporter vis-à-vis de ces éléments fondamentaux de notre être, nous revendiquons que ceux qui détiennent les pouvoirs décisionnels travaillent à la promulgation d'une loi, afin d'assurer la défense, la promotion et le développement du créole en Martinique.

A chaque consultation électorale, les candidats s'engagent, pour la plupart d'entre eux, à travailler à nos côtés, afin de parvenir à l'émergence de cette loi. Le constat lamentable, c'est que, une fois les élections achevées, le vainqueur s'installe dans son nouveau fauteuil tant convoité et devient amnésique quant aux promesses de campagne relatives aux langues et cultures régionales.

Suite aux dernières élections, il semble que nous courrions le même risque, ils font déjà marche arrière, ceux qui s'étaient solennellement engagés, mais cette fois, point question que nous ralentissions, nous irons de l'avant tant que la loi ne sera pas effective. Nous ne mollirons pas d'un iota.

PRÉAMBULE

Ki Larèl ba mès épi palé Martinik

La langue et la culture créoles dans les médias en Martinique.

Le Président de la République François MITTERAND déclarait le 14 mars 1981 : « *Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle. Le temps est venu de leur ouvrir grandes les portes de l'école, de la radio et de la télévision permettant leur diffusion, de leur accorder toute la place qu'elles méritent dans la vie publique.* »

Cette citation de feu François MITTERAND, ne doit pas faire oublier que les niveaux de responsabilité en la matière sont multiples. En ce qui concerne l'Etat, il faut mettre en avant le ministère de la culture et celui de l'Education, entre autres. En outre, nous devons considérer les compétences qui relèvent des Collectivités territoriales, plus particulièrement de la Région constituée de l'Assemblée des élus et des Conseils consultatifs, (CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional et CCEE : Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement).

En 2012, 31 ans après, nous en sommes encore à nous battre pour obtenir le statut légal annoncé en 1981.

Les efforts épars ont souvent peu de chance d'aboutir, de plus, ils génèrent un sentiment d'isolement qui peut conduire au découragement.

Ce constat a conduit, en 1990, à la création de l'association des Rencontres Interrégionales des Langues et Cultures Régionales, RILCR, à laquelle ont adhéré progressivement les associations de promotion et défense des LCR pratiquées en Bretagne, Alsace, Aquitaine, Occitanie, Catalogne, Pays Basque, Martinique, Guyane, Réunion, Corse, Mayotte, ...

LES OBJECTIFS DES RILCR SONT :

- Approcher de manière concrète les réalités et problématiques spécifiques à chaque région, à la fois sur le territoire hexagonal et dans les départements d'outre-mer ;
- Echanger en confrontant les différentes initiatives, expériences et stratégies, valoriser les avancées mais aussi faire partager les solutions opposées aux difficultés rencontrées ;
- Bâtir des partenariats ;
- Porter des revendications communes.

Chaque année les RILCR choisissent de mettre en évidence une thématique qui, après analyse, permet de s'accorder sur des résolutions, des revendications, des recommandations

Le CCEE de Martinique a rejoint les RILCR en 1997.

En 2004, les XIV^{èmes} RILCR se sont tenues dans notre île sur la thématique : « LCR et développement », déclinée dans les domaines de l'enseignement, la culture, l'environnement et les collectivités.

Les XXI^{èmes} RILCR qui se sont déroulées du 10 au 13 janvier 2012 aux Trois-Ilets, en Martinique ont permis de poser la problématique de la place des LCR dans les médias. Cette thématique avait été

débatte en 1999 à Rennes ; il nous est apparu important de faire un point treize ans après, afin de mesurer le chemin parcouru et surtout celui qui reste encore à parcourir.

Il est important de constater que nos Rencontres se sont tenues dans une période où la conjoncture politique en France nous offrait une occasion idéale de savoir quelle position adoptait chaque parti politique, chaque candidat par rapport aux LCR.

En effet, deux élections majeures se sont succédées : l'élection présidentielle en Mai 2012, les législatives en Juin 2012. Nous avons interrogé les différents candidats, tant au plan national que local, afin de mesurer leur degré d'implication dans cette revendication majeure : le statut légal auquel doivent accéder les Langues et Cultures Régionales.

Aujourd'hui, un nouveau Président, une nouvelle majorité sont sortis des urnes. Ils ont proclamé le changement et pour ce qui nous concerne, annoncé la ratification de la Charte Européenne des Langues et Cultures Régionales.

Nous avons sollicité leur engagement solennel sur le sujet qui nous préoccupe. Leur réponse positive nous autorisera, dans le cours de leur mandature, à vérifier, à rappeler, à exiger si nécessaire, le respect de la promesse faite. La parole donnée doit être honorée.

A une échelle plus large, celle du monde, principalement au sein de l'ONU, l'intérêt croissant manifesté par de nombreux états pour cette question va croissant, depuis la Déclaration des droits de l'homme en 1948, en passant par le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) en 1976. Ces prises de position très officielles nous confortent, s'il en était besoin dans la poursuite de nos actions.

Nous continuerons à marteler nos exigences face à ceux qui nous gouvernent aujourd'hui comme nous l'avons fait, face à d'autres, par le passé, pour que l'Etat Français ne soit plus le mauvais élève de la classe en Europe, quant au respect des diverses composantes identitaires qui font la richesse culturelle du pays.

Rappelons que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a déjà manifesté son inquiétude à maintes reprises. En mai 2008, il a recommandé notamment que *« l'Etat partie intensifie ses efforts pour préserver et promouvoir les langues et patrimoines culturels régionaux et minoritaires, en veillant à ce que des ressources financières et humaines suffisantes soient allouées à l'enseignement des langues et cultures régionales et minoritaires dans les écoles publiques et à la diffusion de programmes de télévision et de radio dans ces langues »*.

En décembre 2012, se sont tenues en Aquitaine, à Bordeaux, Bayonne et Pau, les XXIIèmes Rencontres sur le thème « Politiques linguistiques dans les régions ».

En décembre 2013, sont prévues à l'île de la Réunion les XXIIIèmes Rencontres sur le thème « Tourisme et LCR ».

Dans les pages suivantes, d'une part, nous faisons état des constats et des préconisations qui ont émergé des exposés et débats au cours de ces XXIèmes Rencontres, d'autre part, en annexe, nous vous communiquons l'intervention du Professeur Jean BERNABE sur la décréolisation.

***i ja tan, fo nou alé pli lwen,
fo nou frapé pli fô ;
sé sé pli bonnè, i près tro ta.***

Pour un statut égalitaire des langues

La libéralisation de l'audio visuel en 1981, à la victoire de François Mitterrand a été un événement considérable en matière de liberté d'« expression en France et particulièrement dans les territoires d'outre mer. On n'avait eu droit qu'à la radio et à la télévision d'état. Les expressions culturelles régionales étaient savamment reléguées dans le champ des traditions, folklores et autres qualificatifs dévalorisants avec un objectif : « rabaisser tout ce qui ne viendrait pas du centre, de l'intelligentsia stricto Parisien ».

Langue, danses, musiques, expressions religieuses intrinsèques, furent systématiquement écartées des seuls programmes publics de l'époque.

Voilà donc un nouvel environnement. On pourra désormais créer une radio, une télévision, mais surtout avoir du contenu désormais, il faudra tourner, enregistrer, capter, faire connaître, valoriser. L'acte culturel télévisé prend tout son sens. Le recours à la proximité devient un acte essentiel permettant un ancrage de ces nouveaux médias dans le patrimoine régional, ce dont témoigne chacun de nos intervenants. La création de proximité fait son chemin et prend place de plus en plus. C'est donc l'émergence de créateurs, d'artistes, de techniciens, de présentateurs, de métiers nouveaux, d'une économie culturelle.

Hiérarchisation/ Discrimination

Dans la presse, la confrontation a toujours été en faveur du FRANÇAIS.

« La mission de départ du seul quotidien en Martinique, FRANCE ANTILLES, dès 1964 est nettement déterminée : **« Affirmer et assoir la souveraineté du pouvoir politique et culturel français à la Martinique ».**

La Martinique, en conséquence, est de plus en plus tournée, politiquement, culturellement, vers la France et l'Europe, donc, prioritairement vers la langue française.

Le créole a toujours été exclu des champs de pouvoir, de la communication publique, des médias officiels et de l'environnement éducatif.

La langue créole est abondamment parlée, mais encore très peu écrite

ou lue. La maîtrise de sa lecture est longtemps restée très inégale, même si les propositions de graphie semblent de mieux en mieux partagées.

La cohabitation des deux langues sans complexe et sans hiérarchisation pourrait s'accommoder de la prééminence d'un imaginaire créole extrêmement riche ; cet imaginaire créole pourrait s'exprimer et se comprendre même dans une écriture journalistique en apparence en français. Il n'y a pas de hiérarchisation dans les identités.

« Il faut aller vers un partage des cultures et des imaginaires » (R Rabathaly)



Depuis 1981 les medias privés investissent le champ des cultures régionales.

L'engagement personnel des porteurs de projets est essentiel. En plus des nécessités d'être convaincu et passionné, il faut prendre conscience des efforts et des qualités nécessaires pour construire, élaborer, recréer par exemple un journal en langue créole ; effort de créativité, d'inventivité, de recherche d'esthétique, pour faire vivre la langue en évitant toute transposition structurelle rigide et mimétique.

Le recours à la langue situe chaque individu dans une perspective et un devoir de créativité *

Bien souvent on risque d'avoir sous évalué au départ le travail ; **la balle est dans notre camp »**

Sont cités : les travaux du GEREC-F, (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espaces Créolophone et Francophone), des chroniques du magazine ANTILLA

KREOL, des émissions radio en langue créole produites par des animateurs comme MANO, Maurice ALCINDOR, Sully CALLY... la forte contribution de la langue créole aux chansons du répertoire musical antillais, les clips musicaux, les auteurs de sketches, de contes, de scénarios et d'œuvres dramatiques ou humoristiques en langue créole, les émissions télé en créole comme BANKOULELE, les émissions historiques (Jocelyn REGINA), les publications littéraires en langue créole.

« L'usage de la langue créole est essentielle lorsque l'on veut restituer les gens à eux-mêmes, il faut faire preuve de vérité et la vérité passe par la langue, mieux un amour indéfectible de la langue, Il a fallu combattre les préjugés, combattre cette idée que le créole est grosso modo, vulgaire, qu'il empêche de parler français » (Jocelyn REGINA).

●●●●●●●●●●
Chercher, écrire, produire : « les expériences en MARTINIQUE »



L'émission de divertissement BANKOULELE réussit le véritable exploit de faire entrer la langue en « prime time » à la télé, le recours à l'humour a donc contribué à assurer l'assise de la langue à la télévision.

La langue fut et demeure également un moyen de résistance dans les discours politiques, dans les chansons, dans les revendications (on revendique souvent en créole).



Depuis 1983 l'audiovisuel est devenu un secteur fondamental pour la survivance de la langue et de la culture régionale, les productions audiovisuelles sont portées par des hommes nouveaux formés, et par des medias privés tels jadis TCI et plus récemment ATV. Ces derniers jouent un rôle essentiel à coté de la télévision publique qui s'y met timidement d'abord et de façon toujours plus intense au cours des années 1990 /2000.

Le 11 février 1993 est la date de début de la télévision privée aux Antilles ; Avant 1993 seule la voix de la France résonne dans les tuyaux cathodiques.

Les télévisions privées sont con-

frontées à des enjeux complexes, combattre des décennies d'aliénation culturelle, faire ressortir les revendications souvent empreintes de nationalisme, tout en évitant d'être accusées de véhiculer une image de medias subversifs, ce qui est incompatible avec le business.

Comment parler de télévision de proximité sans utiliser la langue de proximité ?

Une part importante de l'éducation d'un peuple passe par la maîtrise de la langue, or celle-ci fut dénigrée, minorée, infériorisée.

L'arrivée de la FM constitue une bouée de sauvetage. Les nouveaux medias libèrent la parole bâillonnée et

●●●●●●●●●●
Audiovisuel et Culture : «Prendre toute sa place»



activent langues et cultures régionales. Les medias privés ont en tous cas bouleversé l'ordre des choses. Avant leur arrivée les émissions étaient titrées : ON EN PARLE, AUTOUR DES COMMUNES

Avec les nouveaux medias nous avons droit à SA KA FET , PLI PRE KLOCHE ; idem pour la publicité dans laquelle le recours à la langue créole s'impose de plus en plus. D'un usage tabou il y a quelques décennies, voire catégoriquement refusé par les prescripteurs et les agences, le recours à la langue créole s'est imposé au fur à mesure que le marketing, la communication, le business commercial dictaient leurs exigences.

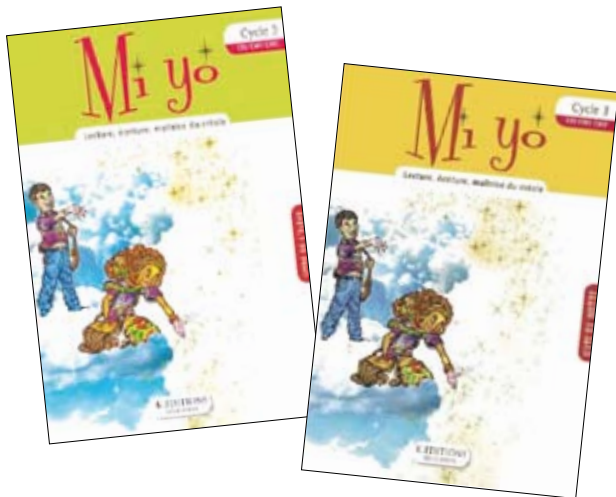
Sommes nous prêts, à l'instar du groupe musical KASSAV, à travailler pour qu'à travers l'usage de la langue créole nous puissions consolider les bases de notre identité culturelle ?

Le créole permet désormais de se

rapprocher du peuple, de mieux se faire comprendre par la masse qui constitue une clientèle de premier choix et une garantie de rentabilité maximale.

Hélas, cette effervescence pendant plus d'une décennie, est aujourd'hui de nouveau contrebalancée par la mondialisation et l'impact des télévisions étrangères diffusées sur le territoire.

A l'instar de TV BREIHZ, les mêmes problématiques de standardisation, de puissance économique et de modélisation sont les menaces qui se présentent aujourd'hui. Les radios locales associatives essouffées et autres médias privés disparaissent petit à petit du fait de budgets disponibles continuellement insuffisants qui contrecarrent les possibilités de production.



- Seule une législation adaptée est de nature à favoriser le développement du LCR dans les médias.
- Les questions de financement et de marché constituent des freins au développement de la production en langues et cultures régionales.
- Les questions de diffusion, d'échange et de partenariats caribéens devront être posées et trouver réponses.
- Promouvoir davantage les langues et cultures régionales avec des ressources financières et humaines nouvelles.
- Une révision de la position de l'Etat à propos du statut des langues et cultures régionales dans la constitution.
- L'Association des RILC recommande que l'Etat intensifie ses efforts tendant à préserver les cultures et langues régionales et minoritaires et prenne des mesures afin d'en améliorer l'étude et l'enseignement.
- Les tests montrent que les bilingues travaillent plus vite, mais ont en plus une activité cérébrale moins intense. Les résultats montrent aussi que les enfants qui sont devenus bilingues très jeunes, car l'on parle deux langues à la maison, sont encore plus rapides que les enfants bilingues qui sont inscrits dans des écoles bilingues.



Evolution de la langue créole et de la culture régionale dans les médias publics en Martinique

L'implication des LCR dans les Médias Publics : Martinique 1ère (ex RFO) Radio et T.V.

Une lente évolution

S'agissant des médias publics, donc dépendant de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), l'évolution en matière d'utilisation de la langue créole a été lente et c'est presque « par effraction » qu'elle s'est imposée au fil du temps.

Grâce à la volonté de certains journalistes et animateurs, le créole est utilisé, bon an mal an sur Martinique 1ère, sans qu'il s'agisse d'une politique délibérée de la chaîne.

D'une manière générale, les médias publics adaptent leurs pratiques, en fonction des positions officielles des dirigeants de la chaîne, selon que ceux-ci considèrent que la langue régionale

constitue ou non une menace pour la langue française.

Il convient néanmoins de noter que l'usage du créole est plus fréquent pour les émissions d'animation plutôt que pour les émissions d'information ou culturelles. Par ailleurs, plus en radio qu'en T.V.



Quelques Précurseurs

Dans son intervention, Christian BOUTANT, Président de la commission culture du CCEE, a eu l'occasion de brosser un bref historique de la situation et d'indiquer que le média TV de service public, en Martinique, a favorisé naturellement l'emploi du français. L'usage du créole a même été réprimandé sur les 1ères ondes radio qui émettaient depuis la station de Clairière à Fort de France. Beaucoup

de pionniers se sont risqués à braver cette « interdiction », avec plus ou moins de succès. Nous pouvons citer Maurice Alcindor et Gérard Ambroisine qui sont de véritables précurseurs, suivis, entre autres, de Sully Cally avec « Farin la cho » ou Daniel Boukman avec « 2 ti mo kreyol ». Récemment, une émission TV d'animation intitulée « Domxx » s'adressant aux jeunes est diffusée en partie en français, en partie en créole. Le passage d'une langue à l'autre se fait très naturellement et de façon ludique. En outre, Gérard GUILLAUME, directeur d'antenne à Martinique 1ère TV rappelle : « à l'initiative de quelques militants de la valorisation et de l'enseignement du créole, la première Dikté a été organisée à l'UAG, au grand amphithéâtre, en 1998. Le maître d'œuvre est le GEREC (Groupe d'études et de recherches en espace créolophone) de Jean BERNABÉ et



de Raphaël CONFIANT. Cette première dictée a été diffusée en direct sur les antennes du service public. Le mariage a été célébré ce jour là, entre RFO, à l'époque, et le créole ». Depuis, chaque année, le 28 octobre à l'occasion de la journée du créole l'opération « dikté keyol » est reconduite avec une audience croissante.

Cette année 2012, en prévision de la dictée créole, une émission d'alphabétisation a été réalisée sous le titre «ti lison».



En Martinique, cette « union » a subi quelques vicissitudes, car il a toujours existé une certaine frilosité à l'usage du créole dans les médias publics (davantage d'ailleurs que dans les medias privés).

Il faut ajouter à ce constat que Guadeloupe 1ère, sans doute par rapport à une réalité historique différente semble plus ouverte à l'utilisation du créole que Martinique 1ère.

Pourtant, dans une étude commandée par le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement en 2008 sur le paysage audio-visuel en Martinique, il s'avère que près de 3 personnes sur 4 regardent, même occasionnellement, des programmes en créole, qu'ils jugent positivement ; de même que les productions et programmes locaux sont regardés régulièrement.



Une disparité dans le traitement

Même si, concernant la diffusion d'émissions de culture martiniquaise, on peut regretter qu'elles ne se cantonnent bien souvent qu'à la retransmission de concerts comme « An koulis ». Une émission hebdomadaire sur les jardins créoles a été présentée durant quelques mois, puis s'est arrêtée brutalement sans que l'on sache vraiment pourquoi.

En tout état de cause, l'on ne peut que constater l'inexistence d'une programmation régulière spécifique dans le domaine culturel et patrimonial.

Il semble donc, d'après l'étude de 2008, que les médias publics ne perdraient pas obligatoirement en audience et seraient même susceptibles de l'augmenter s'ils mettaient en œuvre une véritable politique de diffusion de la langue et de la culture créole.



Préconisations pour un meilleur usage et une meilleure diffusion de la langue et de la culture créole dans les médias publics.

Compte tenu de l'importance des médias aujourd'hui, leur rôle s'avère essentiel à côté d'autres dispositifs, pour le développement et la préservation des langues et cultures régionales en général.

Il en est de même, bien sûr, pour le créole et la culture martiniquaise dont les médias publics en Martinique devraient être un vecteur privilégié en matière de vulgarisation.

Il est temps que Martinique 1ère radio et télévision s'approprie de manière volontariste cette mission et à ce titre plusieurs dispositions sont nécessaires, car les initiatives décrites ci-dessus ne suffisent pas pour considérer que Martinique 1ère «irrigue», comme cela devrait être son rôle, la société martiniquaise en matière de LCR.

Pour ce faire, des mesures devraient être prises et ce, au moins à deux niveaux.

Au niveau de la programmation :

- présenter des journaux d'information et des émissions culturelles en créole ;
- produire ou co-produire la réalisation de documentaires sur la langue, la culture et le patrimoine
- mettre en place des émissions pédagogiques
- traduire en créole le site de Martinique 1ère et le proposer en bilingue.*

Au niveau des moyens :

- recruter des journalistes et des animateurs parfaitement bilingues
- mobiliser un budget spécifique nécessaire pour la mise en œuvre de cette politique

Pour conclure, il s'agit véritablement de définir une stratégie de présence des LCR dans les medias publics tout en sachant que le traitement qui leur est réservé, dans la situation actuelle, ne dépend que de la volonté des dirigeants de chaîne.

A moins d'une éventuelle pression exercée par les citoyens qui obligerait l'audiovisuel public à être le garant de la préservation de notre langue et de notre culture.

Les supports aux LCR dans les médias

L'utilisation des différents supports aux LCR dans les médias a plusieurs objectifs. Ces supports qui sont essentiellement du domaine de l'audio et/ou visuel s'expliquent par l'absence d'un lectorat créole suffisant en Martinique pour un accès à la lecture. Les XXIème RILCR, tenues du 11 au 13 janvier en Martinique, ont mis en exergue plusieurs supports des différents médias.

À l'intérieur d'un média, le support désigne un vecteur de communication particulier (par exemple la radio est un média et Martinique 1ère, RCI... sont des supports). Le média est le regroupement de supports de même type. Le support utilisé est fonction du média:

Les médias simples permettent une consultation directe. Ce sont, par exemple: un journal, une revue, un livre, une affiche...),

Les médias autonomes nécessitent la détention d'un équipement électrotechnique tel : magnétoscope, lecteur CD, micro-ordinateur, téléphone mobile...,

Pour les **médias de télédiffusion** le destinataire doit être connecté à des réseaux de diffusion, dans le cadre: réseaux hertziens terrestres, télédistribution par câble, satellites de diffusion directe...,

Les médias de télécommunication qui permettent un degré d'interactivité important.

Supports des radios, télévision et télécommunication.

Les **journaux télévisés** en langue créole profitaient d'une audience en croissance auprès des téléspectateurs. Paradoxalement, leur succès a entraîné leur disparition. En effet, les retours faits par un journaliste d'une chaîne télévisée du privé indiquaient notamment un audimat supérieur de ces journaux par rapport à ceux réalisés en langue française.

Sur les antennes relevant du public, les difficultés rencontrées pour l'élaboration de journaux en créole n'étaient atténuées que par l'engagement des journalistes très souvent isolés dans des locaux avec des moyens techniques qui ne facilitaient pas leur travail. Aux dires des journalistes concernés rien n'a vraiment changé.

Il en est de même des **émissions spécifiques** en créole qui sont diffusées en radio à des heures de petite écoute, telle l'émission « Tout' lang sé lang » sur la chaîne publique. Cette émission aborde pourtant une vision croisée des mots et de leur signification par rapport à d'autres langues. Elle démontre aussi que le créole martiniquais a intégré certains éléments des langues parlées

par les différentes peuples rencontrées au cours de l'histoire (amérindien, espagnol, anglais, indien, français...).

Des **mini films informatifs** ont pu être réalisés à la demande des institutions et des organismes de santé de la Martinique

Si les **interviews** permettent une expression en créole, elles sont uniquement dues à la personne interviewée ou encore dans le cadre d'un journal plutôt radiophonique. Il est à noter, selon une étude menée par le CCEE Martinique, que très souvent le Martiniquais s'exprime, dans ces cas, plutôt en français qu'en créole.



Les **émissions de variétés** ne sont pas entièrement faites en créole. Elles permettent cependant de déceler l'habileté du martiniquais à naviguer entre le créole qu'il parle quotidiennement et la langue française qui lui a été enseignée à l'école.

Très peu de radios utilisent le créole sur tous les supports dont elles disposent. La plus en pointe de toutes, en la matière, semble être **APAL**. Un responsable de cette radio nous indiquait le choix fait par l'équipe de direction : créer une radio en langue régionale.

Il n'y a, par conséquent, pas de vulgarisation d'émissions radio ou télé entièrement en créole et accessibles au plus grand nombre sur les médias principaux. La difficulté à les réaliser n'est pas qu'institutionnelle car l'auditeur martiniquais lui-même, même s'il « vibre » de façon créole, a une oreille plus attentive au français.

Seule une volonté des directions d'antennes et des rédactions permettra de combler ce manque de résonance de la langue au sein de la population.

Les éléments culturels semblent mieux diffusés à travers les supports multiples dont les médias disposent.

Les **médias de télécommunication** qui offrent un degré d'interactivité important pourraient favoriser un apprentissage de la langue créole. Tout ceci tarde à se mettre en place, d'une part, par manque de coordination entre les diverses institutions concernées, d'autre part, du fait d'une standardisation de la langue non encore aboutie.

Le chat sur **internet ou par SMS** sur téléphone mobile a développé une forme de langage dont le créole n'a pas pu profiter malgré cet espace de libre expression. Il en est de même pour les réseaux sociaux (Facebook ou Twitter) qui permettent la mise en relation de personnes par affinité, mais aussi de façon plus large sur le **Web**. **Ces supports méritent d'être investis** pour l'acquisition de la langue et de la culture créole par le plus grand nombre.

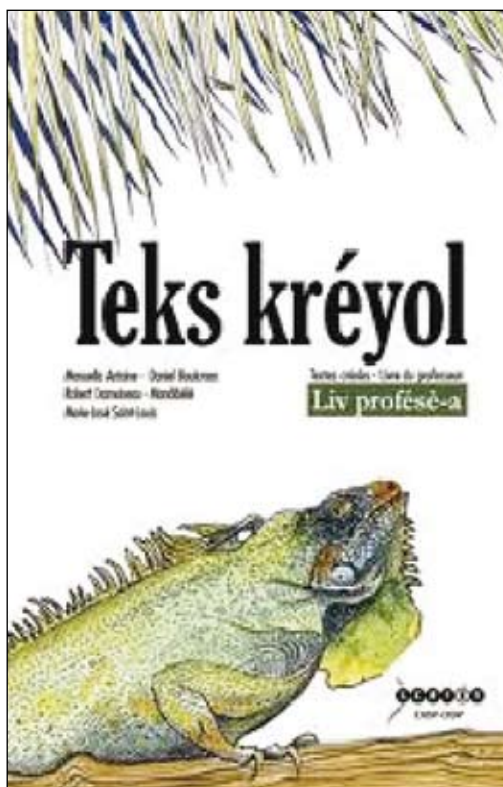
Pour toucher une plus grande population les **affiches publicitaires** sont parfois en créole, mais uniquement sous forme de slogan ou d'interjection. Le message est rapide, court et accessible. Le même concept est utilisé pour les spots télévisés. L'orthographe, type GEREK, n'est pas forcément respectée même si les phonèmes sont transcrits. Bien évidemment, l'objectif mercantile ne se préoccupe pas forcément des aspects linguistiques. Quelques efforts, dans la graphie, sont quand même à noter aujourd'hui.

En matière de **presse**, le seul quotidien local participe timidement à l'utilisation du créole, elle se limite à des titres d'articles qui servent uniquement « d'accroche » pour vendre le journal. Il est à noter que par le passé des mensuels ou hebdomadaires ont existé sans perdurer : « GRIF AN Tè », « ANTILLA CREOLE » et autres manuels dont certains pédagogiques et scientifiques comme MOFWAZ...

De nombreux **ouvrages livresques** sous forme de recueil de poèmes, roman, conte, polar, bande dessinée... sont largement proposée. Les ouvrages

d'auteurs divers de la Martinique et d'ailleurs souffrent d'un manque de lecteurs dont l'alphabétisation créole n'a pas été faite en formation initiale. Ainsi, les romans créoles de Raphaël

Les médias simples.
Les médias autonomes



CONFIANT n'ont eu de succès que lors de leur traduction en français. Les courageux comme Jude DURANTY ou Roger EBION persistent dans la nécessité d'écriture dans la langue créole.

L'enseignement du créole et en créole profite encore de trop peu de manuels dans la langue qui permettraient aux quelques enseignants, trop peu nombreux selon nous, d'enseigner les matières universelles. Il faut noter les nouvelles exigences imposées à ces enseignants contrairement à ceux qui passent une qualification dans le premier degré, en particulier en langue anglaise.

Les supports **vidéo** regroupent aussi bien les films du grand écran que les pièces de scène. Même s'il y existe des passages en créole, aucun film du grand écran n'a été fait entièrement en créole, à ce jour. Les pièces de théâtre ou comédies à destination des populations créolophones sont filmées et gardent leur originalité. Nous sommes là dans une expression visuelle, auditive et de situation. Reconnaissons qu'une production assez importante est aujourd'hui disponible.

Toujours dans la dimension auditive,

le CD **musical** est peut-être le support par lequel l'accès à la langue créole est le plus courant. Nos anciennes chansons créoles sont fredonnées et bien connues. L'avènement du zouk avec KASSAV a vulgarisé, au-delà des frontières, la langue dans une nouvelle rythmique qui semble avoir créé une union sacrée chez les créolophones (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Haïti...) mais aussi une adhésion internationale. Aujourd'hui, d'autres sensibilités musicales expriment des textes pleins de sens sur nos populations créoles mais aussi sur le monde. On peut noter une évolution de la langue chez certains compositeurs, plus enclin à respecter la rythmique des mots, au risque de contorsion, sur la musique que de demeurer fidèle à l'écriture et à l'expression de cette jeune langue qu'est le créole.



Tous ces supports portent en leur problématique leurs propres solutions. La langue créole doit être considérée comme l'égal de toute autre langue et ainsi profiter d'un enseignement semblable aux Langues Vivantes dispensées en formation initiale. Si elle est née de l'oralité, comme toutes les autres langues, elle se doit, comme elles, d'investir le champ de l'écrit afin qu'elle s'épanouisse et s'impose par l'alphabétisation des populations.

Nos enseignants-chercheurs devront penser à l'élaboration de la philosophie créole qui donnera toute sa dimension à cette langue dont l'élaboration (grammaire, vocabulaire, orthographe) est déjà très avancée aujourd'hui.

Nos responsables de médias doivent affirmer davantage, à travers leur programmation, leur volonté de donner aux LCR une place pleine et entière.

Un Office de la Langue et de la Culture Créoles devra être créé pour permettre, entre autres, la validation des messages avant leur diffusion au public.

La France doit impérativement ratifier la charte européenne des langues et cultures régionales ou minoritaires.

Un renforcement de l'arsenal législatif est indispensable à la promotion des langues et cultures régionales pour une plus large utilisation dans les médias au-delà des organes publics.

Quels financements pour les productions relatives à la promotion des langues et cultures régionales dans les médias ?

Cette thématique que nous avons voulu aborder au cours de nos XXJ^{èmes} Rencontres, s'est révélée particulièrement délicate. En effet, nous avons fait le constat que les éventuels dispositifs mobilisables n'étaient pas forcément connus. Nous nous sommes donc attelés à effectuer des recherches afin d'en exposer les résultats dans ce chapitre de notre livre blanc.

En préalable, nous devons indiquer que nos recherches nous ont orientés vers l'identification de partenaires financiers dans le champ global des productions audiovisuelles culturelles.

Plusieurs sources sont disponibles en matière de financements.

Les Programmes Culturels Européens

A - INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UE

Commission européenne : politique audiovisuelle et des médias/ programme médias

Parlement européen : commission de la culture et de l'éducation*

Conseil de l'union européenne : éducation, jeunesse, culture et sport

Comite des régions : commission de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et de la recherche

Agences de L'UE : agence exclusive éducation, audiovisuel et culture, observatoire européen de l'audiovisuel.

B - PROGRAMMES EUROPEENS

Les programmes Européens «Culture et média» (2007/2013) visent à soutenir un vaste éventail d'activités et d'organisations en faveur de la promotion de la culture et de l'audiovisuel.

On peut accéder à l'ensemble des dispositifs d'aide à travers différents programmes (culture, jeunesse, médias.....) de fonds structurels et acquérir les éléments clés du succès du montage des dossiers de demande de subvention.

L'agence (**EACEA**) est chargée d'instruire les demandes et de mettre en œuvre les programmes.

Les subventions pour la culture visent à encourager :

- La création
- La mobilité
- L'accès au plus grand nombre à la culture

- Le dialogue interculturel
- La connaissance, l'histoire des peuples européens
- Le programme MEDIA (Euromed) 2011/ 2013.



Les productions audiovisuelles en France sont subventionnées à la fois par l'état, par les organisations professionnelles constituées (CNC, organismes de gestion collectives...) et par des entreprises privées.

Nous avons pu répertorier :

Les Fonds Francophones de Production Audiovisuelles du Sud. (Concerne avant tout la création cinématographique et audiovisuelle)

Le **CNC** (toutes formes de création audiovisuelle et cinéma)

La **PROCIREP**, Société des producteurs du cinéma et de la télévision (écriture - réécriture-pré-production - production) dispose d'une commission télé-vision qui instruit et attribue des aides en matière de création culturelle pour la télévision.

Le **THECIF** écriture et production (soutien à la création numérique).

Le **COSIP**

La Fondation **BEAUMARCHAIS**

La **SACD** : aide mises en place pour les

créateurs adhérents à cette société de gestion de droits d'auteurs.

Le **FCM** Fond pour la création musicale.

La copie privée / redevance perçue sur les supports vierges destinés à la copie, c'est un important dispositif de financement alimentant les sociétés de gestion collective et le FCM.

La **SACEM** pour des projets relatifs à la langue dans la chanson et aux projets musicaux dans l'audiovisuel.

GREC films d'essai et de recherche à vocation non commerciale-aides pour la production de courts métrages.

Les **DAC**

D'autres mécanismes de financements existent :

- Les taxes spéciales (cinéma) TSE
- Les incitations fiscales (abattements)
- La redevance
- La publicité
- Les crédits d'impôts
- Le parrainage

Les Programmes Nationaux



A Les Aides Régionales :

Collectivités publiques Régionale et Départementale

B Les Fondations Privées

Fondation LARGARDERE

Fondation HACHETTE

Fondation Entreprise GAN

IFCIC institut de financement du cinéma et des industries culturelles

C Les dispositifs de Défiscalisation

• Dégrèvements fiscaux pour les investissements dans l'audiovisuel. Chaque contribuable peut déduire sur sa feuille d'impôts tout investissement dans le secteur.

• Le mécénat ; dispositifs de défiscalisation prévu pour les entreprises et les particuliers.

• Les SOFICAS : sociétés d'investissement chargées de la collectes de fonds privés destinés au financement du cinéma et de l'audiovisuel.

le crédit d'impôt (dispositifs permettant la déduction des investissements des assiettes imposables.

Autres financements



Mieux profiter des aides de financement.

La pratique révèle un recours assez peu développé à ces aides pour ce qui concerne les outre-mers.

Nous avons donc à réagir au plus tôt afin de constituer des opportunités de produire de façon récurrente et promotionnelle pour nos langues et cultures régionales qui contribuent à la richesse patrimoniale universelle via la Caraïbe, La France et l'Europe.



Le Professeur Jean BERNABE, ancien membre du CCEE, bien connu pour sa forte implication dans la défense et l'illustration des LCR, nous livre ses réflexions sur la décréolisation.

Ce texte constitue une analyse plus globale de la problématique des LCR.

Problématique de la décréolisation en dix points

par

Jean Bernabé

Professeur émérite des Universités

Dans le mot « décréolisation », on a le préfixe privatif « dé », qui renvoie à un processus ayant rapport à la perte, au délitement, à la désagrégation.

Je vais tenter de présenter en 10 points la problématique.

1/ pour bien comprendre ce phénomène, il faut considérer trois facteurs intimement liés : ce qui est parlé (la langue), celui qui la parle (le locuteur) et la relation psychosociologique qui s'établit entre le locuteur et la langue.

Cette relation se manifeste par la manière dont le locuteur « met le créole en bouche », par la fluidité de son énonciation, et par la fréquence des situations où il utilise cette langue. Il y a donc trois façons de considérer la décréolisation, en relation avec ces trois facteurs.

2/ tout d'abord, la décréolisation qualitative : elle se situe strictement du point de vue de la langue, car elle touche à sa forme et à sa substance. C'est une évolution linguistique qui correspond soit à la francisation du créole, quand il est en contact avec le français (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane), soit à l'anglicisation, quand le créole est en contact avec l'anglais (Dominique, Sainte-Lucie). Il s'établit une relation de continuum entre le créole et le français ou l'anglais. Ce continuum peut se développer de façon indéfinie, asymptotique ou, au contraire, déboucher sur un phénomène de glottophagie (selon le mot de Louis-Jean Calvet), c'est-à-dire sur une absorption d'une langue par une autre.

La décréolisation qualitative correspond à une approche structurale, de type formaliste du phénomène. Mais il existe aussi des approches dites cognitives, qui derrière un continuum apparent, discernent des discontinuités qui font que le créole n'est pas totalement « glottophagé ».

3/ ensuite, la décréolisation quantitative : elle concerne la baisse du nombre de locuteurs du créole.

- quand ce nombre se rapproche de zéro, nous avons un créole moribond (c'est le cas de Trinidad) ;

- quand ce nombre a atteint zéro, nous sommes dans un cas de mort du créole (Grenade et les Grenadines).

Les créoles des Antilles et de la Guyane sont très vivaces, caractéristique qui n'est nullement affectée par l'existence d'une décréolisation qualitative. Il n'y a pas forcément de rapport direct entre ces deux types de décréolisation.

La question peut, néanmoins, se poser d'évaluer la « qualité de vie » du créole, opération de nature à nous situer dans une double perspective, idéologique et politique.

4/ voyons enfin, la décréolisation par baisse de l'ancrage psycho-sociologique dans la langue. Dans certains pays comme ceux de l'Océan Indien ou encore en Guadeloupe, cet ancrage est très fort. Par contre, à la Martinique, cet ancrage est plus faible, même s'il est plus important dans les campagnes qu'en ville, dans les couches populaires que dans

les couches plus aisées.

On note une relation étroite entre l'ancrage psychosociologique d'un locuteur dans son créole et sa prise de conscience du phénomène de décréolisation : plus l'ancrage est fort, plus faible est la prise de conscience du phénomène. C'est pourquoi la problématique de la décréolisation est assez étrangère aux créolistes de l'Océan Indien et peu prise en compte chez ceux de Guadeloupe, alors qu'elle est très présente, voire obsédante, chez leurs homologues de Martinique.

5/ toutes ces réalités se comprennent mieux à partir de l'analyse des mécanismes des phénomènes que sont l'intéroceptivité et l'extéroceptivité.

a) le point de vue intéroceptif concerne les stimuli intérieurs au sujet et le renferme sur son propre parler, avec lequel il ne prend pas de distance.

b) le point de vue extéroceptif est, au contraire, en rapport avec les stimuli extérieurs au sujet, qui est en mesure d'évaluer le parler des autres.

Observons qu'un fort ancrage dans le créole favorise un point de vue intéroceptif, tandis qu'un faible ancrage favorise un point de vue extéroceptif. Autrement dit, juger de la qualité de son propre créole (approche intéroceptive) et juger du créole d'autrui (approche extéroceptive) ne revient pas au même. On est en effet plus sensible à la décréolisation du créole des autres (parce qu'on le perçoit de l'extérieur) qu'à celle de son propre créole (perçu de l'intérieur). Ainsi, prendre du recul est le meilleur moyen de prendre conscience de façon objective de la décréolisation. C'est une des tâches prioritaire du créoliste.

Dès lors, les pays et les personnes très ancrés psychosociologiquement dans le créole sont le moins sensibles à sa décréolisation, précisément parce qu'ils privilégient le point de vue intéroceptif. Paradoxalement, ceux qui peuvent se trouver à l'avant-garde de ce que j'appelle la « recrémolisation », ce sont ceux qui privilégient le point de vue extéroceptif, probablement parce qu'ils appartiennent à la communauté linguistique la moins ancrée dans le créole, la martiniquaise. Cela dit, la Guadeloupe, à l'insu de ses créolistes, à une ou deux exceptions près (Danik Zandronis, par exemple), est en train, pour des raisons socio-économiques, de s'inscrire dans une décrémolisation qui ne semble pas devoir être moins importante que celle qui a touché la Martinique avant elle.

6/ avant de parler de « recrémolisation », il faut repérer les causes de la décrémolisation. En gros, ce sont :

a) le fait que la langue originellement pourvoyeuse du lexique créole est le français (appelé langue lexificatrice). Alors que le créole est typologiquement très différent du français, il lui est très proche par le vocabulaire.

b) l'extension des domaines d'emploi du créole, qui amène ce dernier à accroître de manière exponentielle ses emprunts au français. Aujourd'hui on étend le créole à des domaines nouveaux en raison de sa scolarisation et de l'amplification de son emploi dans les médias.

c) le non accompagnement de cette extension d'emploi par une créativité linguistique conséquente ;

d) l'influence que les emprunts au lexique français exercent aussi sur la francisation de la syntaxe, voire de la phonétique ;

e) l'affaiblissement de l'ancrage psychosociologique dans le créole, dû à diverses causes sociohistoriques, dont l'élévation du niveau d'éducation en français et les effets d'une certaine assimilation culturelle, imputable à la pression békée plus forte en Martinique qu'en Guadeloupe, qui, contrairement à la Martinique, n'est pas passée aux Anglais, lors de la première abolition de l'esclavage par la Convention en 1794) ;

f) l'absence d'une politique linguistique visant à la « recrémolisation » du créole, c'est-à-dire à récupérer sa capacité créative, et ce à travers une opération de normation, opération qui doit être extensive et de longue haleine.

7/ Il est très important de distinguer trois processus très différents : la standardisation, la normalisation et la normation.

a) la standardisation : c'est le profil objectif que prend la langue à travers les différentes

interactions auxquelles elle donne lieu. Actuellement, la standardisation du créole suit la pente de la décréolisation. Le critère prioritairement retenu par les locuteurs est celui, très utilitariste, de la communication.

b) la normalisation : c'est le processus explicite et autoritaire à travers lequel une instance s'arrogeant une autorité, édicte des règles concernant l'utilisation de la langue. Par exemple, le mot « bouteur » signifiant bulldozer, prôné, sous V. Giscard d'Estaing par l'équivalent de l'actuelle DGLF-LF (Direction Générale de la Langue Française et des Langues de France) n'a jamais pris, contrairement au mot « écrivaine » qui se généralise, notamment sous l'influence du féminisme ambiant.

Entre normalisation et standardisation, il peut y avoir convergence ou divergence. Si la norme proposée est très différente de la réalité issue de la standardisation, elle aura du mal à s'imposer. Si, au contraire, elle va dans le même sens, elle a des chances de s'installer.

c) la normation : c'est un processus de régulation, mais, contrairement à la normalisation, il génère des règles implicites et non autoritaires. Le foyer de la normation est constitué par le travail de la littérature, des conteurs, l'élaboration de grammaires, de dictionnaires, le travail pédagogique de l'Ecole, mais aussi la production des médias, appelés à jouer un rôle-clé.

La normation, elle aussi, peut être en convergence ou en divergence avec la standardisation. Mais contrairement à la normalisation, sa démarche est tout à la fois tactique et stratégique, ce qui est une bonne chose, car la rénovation de la langue, surtout le créole, ne saurait être le résultat d'une imposition, mais plutôt d'une pédagogie sociale appropriée.

8/ il n'y a pas de bon ou de mauvais créole. Il y a du créole. D'ailleurs, pour certains, consciemment ou inconsciemment, plus dans sa prononciation comme dans son lexique et sa syntaxe, le créole se rapproche de la langue prestigieuse, le français, plus il est vécu comme « valable », alors que pour d'autres, c'est le contraire qui prévaut. Tout jugement de valeur est donc idéologique et peut être stigmatisant. Autrement dit, en l'absence d'une norme objective, parler de bon ou de mauvais créole, c'est avoir une position idéologique et politique.

D'où le concept de déviance maximale lancé il y a quelques décennies, qui propose un créole le plus éloigné possible du français. Ce concept a été remplacé, il y a quelques années, par celui de déviance optimale. En fait, aucune de ces deux orientations n'est en soi plus légitime que l'autre. Le pragmatisme doit l'emporter en matière d'aménagement linguistique. Car, redisons-le, la décréolisation est une donnée subjective, qui n'est objectivable qu'à partir d'un positionnement extéroceptif de linguiste et non pas du point de vue intéroceptif du locuteur.

La question se pose alors de savoir lequel des deux, du linguiste ou du locuteur, aurait plus de légitimité sur la langue ?

D'un autre côté, il convient de noter que si la décréolisation a en partie pour cause l'absence de véritable politique de normation, toute politique du créole ne peut que viser à la recr éolisation, qui est, par définition, une lutte contre la décr éolisation. Si tant est que cette lutte puisse avoir un avenir !

Personnellement, je le crois, mais à certaines conditions.

9/ Concernant les moyens et les enjeux de la recr éolisation, il est question de passer de la communication en créole à la communion en créole, de l'utilitarisme de la langue à l'expression de ses valeurs symboliques et imaginaires.

C'est à travers la créativité littéraire, médiatique, pédagogique, que le travail de normation parviendra à s'imposer naturellement, pas autoritairement. Le créolophone est par définition rétif à l'imposition, et il ne peut modifier le profil de sa langue qu'à travers un désir de langue, la seule étincelle qui allumera les feux de la recr éolisation.

La normation doit beaucoup tabler sur le respect des règles du créole, mais aussi sur la créativité et sur le charisme des créateurs créolisants.

Il faut en effet mettre en œuvre une créativité selon les propres règles de formation de la langue. Il y a là un champ très vaste, encore en jachère. Cela signifie que la question de la néologie (ou création de mots nouveaux) est centrale. La politique néologique ne se borne pas à offrir aux locuteurs des néologismes à consommer, mais à leur faire connaître les règles par lesquelles ils pourront participer à une créativité de type collectif, permettant l'émergence et l'adoption de néologismes. Des travaux, dans une perspective éditoriale, sont en cours, afin de mettre en œuvre la récréolisation.

Un exemple : si on prend le mot guyanais « zokouyanyan » signifiant en français « luciole », son étymologie est africaine. En effet, en langue éwé, la luciole se dit « azòklengnengnen », mot qui se décompose de la façon suivante :

- azò : le feu
- klen : verbe signifiant « briller »
- gnengnen, qui désigne un clignotement,

l'ensemble constituant la définition de la luciole.

Il est intéressant de noter que si le martiniquais utilise pour cet insecte le terme « bètafé », le guadeloupéen a le terme « klendenden », dans lequel on retrouve l'élément « klen » de l'éwé ainsi que le redoublement « denden », qui rappelle le « gnengnen ». On retrouve dans divers créoles la notion de brillance reliée à l'élément « klen » (« klenklen », qui désigne des bijoux qui brillent).

Notez aussi que « klen » n'est pas seulement africain, car il correspond à un élément « kl », qu'on trouve en latin : « clarus », signifiant « clair », à partir de quoi ont été formés des mots français comme « clinquant » ou encore des termes qui sont à l'origine de mots créoles comme « klè », « klèsi », « klété ».

Le terme guadeloupéen « soukougnan » (qui désigne un être mythologique, sorte de boule de feu qui éclaire la nuit), vient très probablement de l'éwé où on reconnaît « azò » (le feu) et « klen » (qui brille) à quoi s'ajoute un élément final « yan », qui rappelle le « yan » du guyanais « zokouyanyan ». Il existe aussi le terme « soukou » qui désigne la nuit. Il n'est pas impossible que par un effet d'amalgame, le soukougnan soit précisément cet être qui brille la nuit.

Dès lors, on se rend compte que pour créer par néologisme un verbe signifiant « briller », il n'est pas aberrant de partir de l'élément « klen ». Un terme comme « klendé » n'aurait rien d'incompréhensible pour qui aurait intégré ces données indiquées. Tout est question de formation. Ainsi, pour dire « clignoter », au lieu de dire « klignoté », un emprunt au français, un terme tel que « klendendé » ne semble pas non plus aberrant.

Il est clair que ce genre de pratique néologique rompt d'avec une créativité relevant non pas de ce que j'appelle métaphoriquement l'« ADN » du créole, mais d'une pulsion individuelle tout aussi légitime chez un poète, ne présentant aucune garantie de pouvoir être légitimée par la masse des locuteurs. L'« ADN » du créole signifie les règles qui définissent la morphologie et la syntaxe de cette langue. Cela dit, toute politique néologique doit être inscrite dans une production textuelle. Elle doit être progressive, raisonnable et raisonnée, seul moyen pour elle de pouvoir être collectivement adoubée.

10/ Une chaîne étroite, cohérente et souple doit être établie entre le foyer de la production littéraire créole et la pratique des médias. A travers une formation adéquate des journalistes et autres animateurs, cette chaîne doit tenir compte de deux données essentielles :

a) le respect de la spontanéité du locuteur notamment quand il est dans une urgence énonciative. Sur lui, aucune pression normalisatrice ne doit peser.

b) la pratique d'une communication différée, qui, elle, doit s'appliquer à travailler la langue et sera ainsi de nature à modifier en retour et de manière dialectique les conditions énonciatives de l'urgence communicative.

Donc pas de stigmatisation, mais construction patiente et progressive d'un créole **reprofilé**. Ce reprofilage du créole à travers les processus de normation implique une

pédagogie sociale, qui n'est pas autoritariste, mais une pédagogie de l'entraînement et de l'exemple. Sans oublier, l'élargissement progressif et raisonné, au-delà de la seule Martinique, d'un marché linguistique créole, en prise sur nos créoles frères et partenaires de la Caraïbe.

En conclusion, vous aurez compris que le stade de la langue française qui avait amené Richelieu à créer l'Académie française, afin de corseter la langue, n'a pas été atteint par le créole et que, par conséquent, l'idée de créer une académie créole serait une idée mimétique, aliénée et aliénante, fondée sur la normalisation et non pas sur la normation. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas un organisme de coordination. La meilleure décision serait de mettre en place un **Office Public de la Langue Créole**, organisme devant être chargé de la coordination des pratiques de normation. Il n'est pas impossible qu'une réflexion sur la politique linguistique nous apporte des orientations utiles à produire une métamorphose de la politique en général (et pas seulement dans sa dimension de politique de la langue), la conduisant de la stigmatisation de la langue à une approche démocratique et solidaire de cette dernière. De là à envisager la gestation d'un « pancréole », ou si l'on préfère une « koïné » (c'est-à-dire d'un créole intercompréhensible, y compris avec ses variantes locales) à l'échelle de la Caraïbe, il n'y a peut-être pas loin !

Je ne peux terminer mon propos sans rendre hommage à tous ceux qui alimentent par leur pratique cette indispensable normation : je pense non seulement aux écrivains, aux conteurs, aux diseurs, aux organisateurs de prix littéraires, aux fondateurs d'associations d'écrivains, aux créateurs et pourvoyeurs de sites web, aux traducteurs du français au créole, mais aussi aux éditeurs d'ouvrages créoles. Ce sont eux qui détiennent les enjeux de la créolisation.

Mais attention ! A force de décréolisation, nous finirons par perdre l'estime de nous-mêmes, comme locuteurs du créole. Ce qui nous protège, c'est un taux d'ancrage collectif pas encore tout à fait nul. Le jour où cela arriverait, la situation serait irrémédiable. On continue en effet à parler créole, mais la question de sa promotion risque de s'évanouir devant d'autres priorités ou pseudo-priorités. Il faut donc, à la fois augmenter l'intensité de l'ancrage et procéder au reprofilage du créole.